

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 812

Artikel: Rentabilité et service public
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

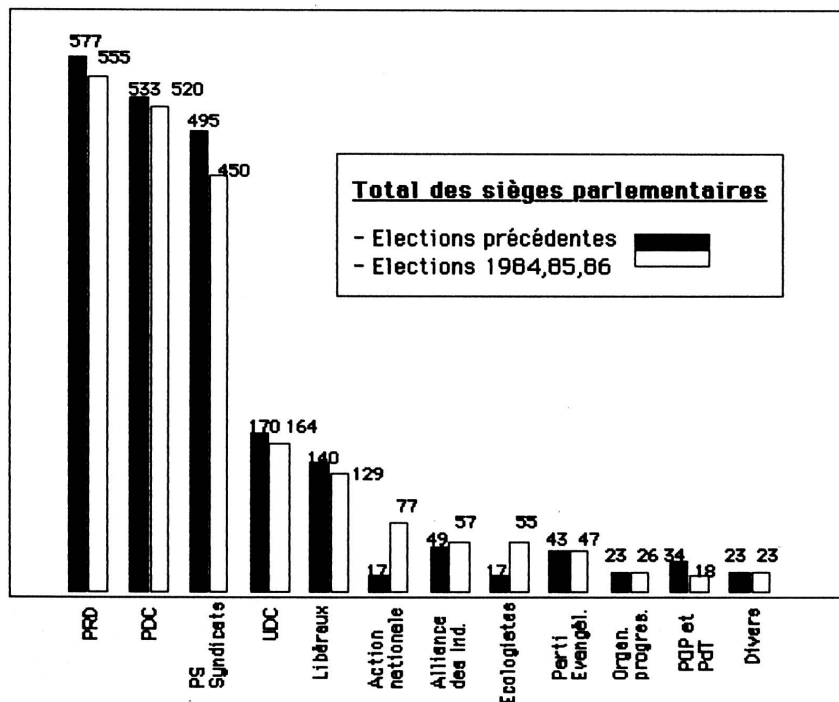
Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Recul des partis traditionnels

Représentation des partis dans treize Parlements cantonaux¹ et dans cinq Conseils de ville²

Depuis le dernier renouvellement du Conseil national (octobre 1983), treize cantons et cinq grandes villes suisses ont vécu des élections. Le graphique ci-dessous donne le total des sièges gagnés par chaque parti à cette occasion et, pour comparaison, les totaux correspondant aux élections précédentes.



¹ Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie, Schwytz, Uri, Schaffhouse, Valais, Argovie, Neuchâtel, Soleure, Grisons, Genève et Vaud.

² Saint-Gall, Berne, Lausanne, Zurich et Winterthour.

Tableau et commentaire tirés du *Tages-Anzeiger*, 5 mars 1986.

Rentabilité et service public

La majorité des sociétés distributrices d'énergie électrique sont aussi productrices; souvent elles se sont créées en obtenant, par concession, le droit d'exploiter des ressources hydrauliques, au fil de l'eau ou accumulées.

La croissance de la demande, dont elles se réjouissent toujours bruyamment, leur pose un double problème: celui de la conception du service public, celui du choix économique.

La rentabilité économique d'abord. La recherche de ressources nouvelles s'avère toujours plus coûteuse. Le nucléaire immobilise des capitaux énormes et cherche son salut dans le gigantisme qui permet d'abaisser le coût unitaire. Mais le problème de la destruction des centrales, de la réaffectation des sites, de l'élimination des déchets, n'est pas encore résolu. L'évolution du marché européen et américain montre que les coûts globaux élevés ramènent à la raison les rêves d'abondance bon marché.

Si l'énergie supplémentaire ne s'obtient qu'à un prix élevé, y a-t-il intérêt pour les sociétés productrices à élargir l'offre?

Elles sont, en effet, placées devant l'alternative suivante. Ou maintenir, dans l'ensemble de l'énergie vendue, une part importante, la plus grande possible, d'énergie produite à un prix de revient bas; ou acheter tous azimuts pour revendre en garantissant la rentabilité par les prix qu'aucune concurrence ne menace, en raison de leur monopole de sociétés distributrices et des accords cartellaires qui lient les «grossistes».

Les électriciens, qui jouent la carte du libéralisme avec l'argument qu'il faut laisser le consommateur maître de ses choix et de sa consommation, renient ce même libéralisme, grâce à leur monopole de distribution, pour écarter les calculs de rentabilité,

qui devraient les pousser à maintenir dans leur production totale une part élevée d'énergie bon marché.

Mais peut-on limiter la demande sans recourir au contingentement?

Cette tentative, les électriciens, quoique services publics, refusent de la faire. Laissons le débat sur l'utilisation noble ou galvaudée de l'énergie! Mais relevons:

— les abus du régime forfaitaire qui pousse à la consommation de très petits clients,

— l'absence d'un service de testage des appareils mis sur le marché auquel les consommateurs puissent se référer en tout temps ou d'un label garantissant que les appareils sont économes en énergie,

— l'absence d'un service à disposition de la clientèle vérifiant le fonctionnement d'appareils usagers,

— le repérage sur facture des gros consommateurs avec offre de contrôle si souhaité par le client,

— l'étude des possibilités de récupération de chaleur comme service à la clientèle,

— l'étude de solutions individuelles de diversification, etc.

Le cumul des facteurs — celui de la baisse de la rentabilité, celui du monopole — imposerait une nouvelle conception du service public. Elle n'est pas encore acceptée.

Aujourd'hui on nous rebat les oreilles avec la nécessité de soumettre les services publics à l'expertise des Hayek et autres experts, conseillers en entreprises. Si la gauche répondait par une conception nouvelle du service public dans le domaine de l'énergie; par une redéfinition de la rentabilité sans la facilité du report sur les prix que protège le monopole; par l'exigence d'un véritable service à la clientèle...

Pour cette réponse du berger à la bergère, les moyens ne manquent pas: les conseils législatifs (communaux et cantonaux) et, pour bientôt, arme absolue, le renouvellement des concessions qui permettra de redéfinir de nouvelles exigences. **A. G.**

VOTATION FÉDÉRALE

IcONUclaste

La réponse est d'une telle netteté qu'elle décourage l'analyse par facteurs. C'est cela et cela et cela encore. Aucune raison n'est à elle seule totale.

Certes, des scores semblables ont déjà été enregistrés, mais sur des initiatives de mouvements minoritaires. Pas sur un projet où s'était engagé le Conseil fédéral, comme rarement, les partis suisses et le Parlement. En tout cas, la démocratie directe fonctionne.

Mais comment ne pas ressentir l'hypocrisie de ceux qui affirment qu'en restant en dehors nous servirons mieux les autres? Certes, il y aurait place pour une diplomatie suisse de services et de discrétion, une diplomatie active en dehors de l'ONU. Mais le vote révèle un sens qui n'est pas celui de cet

engagement-là. A triomphé l'appréhension devant un monde extraordinairement peuplé, perçu comme irrationnel, une peur d'être noyé dans la masse mondiale. La Suisse ne fondera pas une diplomatie de bons offices sur cette base. C'est bien le repliement qui a gagné.

Ce repliement coïncide avec une situation mondialement privilégiée de notre pays, parfois abusivement privilégiée. Exemple: Marcos aurait déposé 800 millions de dollars dans les banques suisses! Or, les peuples acceptent mal les privilèges quand ils sont sans contre-partie. Le problème n'est pas tellement celui de l'ONU que celui d'un égoïsme national. Sans volonté d'ouverture, nous finirons par payer.

Parce que privilégiée, la Suisse a un devoir de servir la communauté internationale. L'ONU, c'est réglé. Notre relation au monde, ce n'est pas classé.

A. G.

PARTI RADICAL

Finances vues d'Autriche

Walther Schwarz, du magazine autrichien Profil, a visité la Suisse pour tenter d'établir des comparaisons avec son pays. Les résultats de cette enquête sont publiés sur plusieurs numéros à partir du 3 mars.

Retenons uniquement le récit de la visite au secrétariat national du parti radical, dans les bâtiments de la gare de Berne. Reçu par le chef du service de presse Christian Beusch, le journaliste autrichien va de surprise en surprise. Tout d'abord, la dimension réduite du secrétariat: dix collaborateurs pour un parti comptant 140 000 membres. L'absence de fichier central fait que les permanents ne connaissent pas les membres, à l'instar de ce qui se passe

dans de nombreux cantons. A Soleure, sont considérés comme membres tous ceux qui paient au moins 50 francs par année; cette somme peut être de 60 à 80 francs selon les cantons. Une partie de ces cotisations devrait être transmise au siège central, mais on constate que cela est rarement le cas.

Pourtant, le budget du Parti radical suisse s'élève à 1,2 million de francs. Cet argent provient surtout de quêtes effectuées auprès des milieux économiques. Une petite part est également fournie par les élus aux Chambres fédérales dont on attend une contribution volontaire d'environ 1000 francs par année. Mais cette règle n'est pas contraignante («Zwangsgros»).

Situation très différente en Autriche: les partis bénéficient d'un financement par les caisses publiques et parfois d'autres ressources, ouvertes ou moins avouables.